



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Ne pas confondre ! Substance active et formulation commerciale

Auteur : Dominique Parizel

Année : 2016

Analyse n° 7

Nature & Progrès

520 rue de Dave - B 5100 Jambes

tél . 081/30.36.90 - fax 081/31.03.06 - info@natpro.be - www.natpro.be

Glyphosate et Roundup, c'est vrai, nous disons régulièrement l'un pour l'autre. C'est bonnet blanc et blanc bonnet. Eh bien, figurez-vous qu'à bien y regarder, ce n'est vraiment pas aussi simple que cela. Il y a même une différence très importante entre l'un et l'autre : une différence en terme de toxicité, tout d'abord, mais surtout une différence en matière de qui autorise quoi comment. Mais, ce gros malheureux malentendu, n'en aurait-on pas usé et abusé pour tenter de nous faire avaler des OGM bourrés de pesticides ? Ou pour faire passer, sous forme d'adjuvant anodin, une toute nouvelle génération de tueurs en série ?

Par Dominique Parizel

Le glyphosate (N-phosphonométhyl-glycine) est un dérivé de la glycine ; la substance est bien identifiée et fut clairement assimilée au Roundup, marque commerciale diffusée par Monsanto partout dans le monde, aussi longtemps que celle-ci détenait l'exclusivité du brevet. Le glyphosate était donc connu pour être la substance active des herbicides signés Monsanto, et principalement du Roundup. Mais, depuis l'expiration du brevet sur cette molécule, au début des années 2000, d'autres firmes que Monsanto se mirent à commercialiser des herbicides à base de glyphosate. Ce fut le cas de Syngenta ou de Dow Agrosiences, par exemple (1)...

Aujourd'hui, concurrence oblige, la formulation commerciale des produits de Monsanto diffère donc de celle de ses concurrents ; il se pourrait même qu'elle diffère aussi selon les pays où un même produit de Monsanto est commercialisé. De nombreux adjuvants sont donc ajoutés à la substance active qui est commune. Ces adjuvants ne sont pas connus car ils sont couverts par le secret commercial. Mais à quoi servent-ils exactement ? En réalité, personne ne le sait. Ils sont pourtant bien là, pulvérisés, répandus dans notre environnement en même temps que la substance active - le fameux glyphosate - chaque fois qu'un agriculteur ou un simple quidam se sert du produit qui lui a été vendu. Mais comment définit-on l'adjuvant ? Un adjuvant est, tout simplement, une substance ajoutée pour augmenter l'effet de la matière active. Facile à comprendre. Mais si, au fond, cette matière active - que toutes les firmes concernées aujourd'hui possèdent - était devenue tout-à-fait secondaire ? Et si l'adjuvant - ou ce qu'on nous présente encore comme tel - était bien la nouvelle génération de tueurs mis secrètement au point par Monsanto ? Un vrai tour de passe-passe ! Mais cela ne serait pas le premier...

De quoi est fait un pesticide ?

Dans un bidon de pesticide on trouve une formulation qui est composée de deux parties :

- d'une part, la matière active - le glyphosate, par exemple - : c'est la molécule qui a théoriquement la fonction insecticide, herbicide, fongicide ;
- d'autre part, des adjuvants qui ont des fonctions techniques : un mouillant pour que le produit pulvérisé s'étende sur le feuillage, un décapant pour faciliter la pénétration du produit au travers de la cuticule de la feuille, un adhésif pour fixer le produit sur la feuille et résister au lessivage, par exemple...

L'autorisation de la matière active relève de l'autorité européenne et s'applique dans l'ensemble des Etats membres ; la formulation - matière active plus formulants - peut varier d'une région à une autre et relève de chaque Etat membre.

Qu'est-ce qui est efficace ? Et qu'est-ce qui est dangereux ?

D'emblée, le doute s'installe, en effet. Qui de la matière active ou des adjuvants est finalement le plus actif - dans un marché, rappelons-le, devenu concurrentiel et protégé par le secret commercial - et qui, par conséquent, est en fin de compte le plus dangereux pour l'homme et l'environnement ?

Dès 2005, Gilles-Eric Séralini et son équipe nous expliquaient que le Roundup était beaucoup plus toxique que le seul glyphosate (2). En 2009, ils allaient beaucoup plus loin, en affirmant sans la moindre ambiguïté que les formulations commerciales du Roundup sont des cocktails mortels (3) ! «Les adjuvants, précisait-ils, pas souvent mesurés dans l'environnement, sont généralement considérés comme des matières «inertes» et ils sont protégés comme secrets commerciaux dans l'industrie manufacturière des produits phytosanitaires. Parmi ces adjuvants, le principal est le polyéthoxylated suif amine (POEA) qui est utilisé comme surfactant dans les formulations de Roundup pour améliorer la solubilité et la pénétration dans les plantes.»

Une étude suisse de 2011 pointait, quant à elle, de possibles effets endocriniens (3) mais sans savoir s'il fallait les attribuer au glyphosate... ou au Roundup, puisque c'est bonnet blanc et blanc bonnet ! Mais en 2014, c'est encore à l'université de Caen qu'étaient démontrés les principaux effets du POEA, particulièrement problématique pour le milieu aquatique (4). La nouvelle étude dénonçait : «ces adjuvants ne sont jamais recherchés dans l'environnement et se révèlent être la matière noire de la toxicologie des pesticides. Ils sont hors de portée des études scientifiques car leur présence et leur nature est généralement cachée par les fabricants au nom du «secret industriel» ; ils sont pourtant capables d'expliquer les effets des pesticides parfois mieux que les principes actifs...»

Aujourd'hui, le lien semble avéré entre le glyphosate et des avortements spontanés, des lymphomes non hodgkiniens et des myélomes multiples (5) ; des études de laboratoire ont montré qu'il inhibe la transcription dans les oeufs d'oursins et provoque des retards de développement. De brèves expositions au glyphosate chez les rats ont causé des dommages au niveau du foie, et le fait d'ajouter un agent de surface au Roundup a un effet synergique, causant plus de dommages encore au foie. Il a aussi été démontré que le Roundup est beaucoup plus mortel pour les grenouilles que les mauvaises herbes, ou plantes adventices des cultures, et que cet herbicide pourrait avoir contribué à la disparition des amphibiens au cours des dernières décennies (6)... Quant à l'apport d'adjuvants tels que le POEA, tout ce qu'il est possible d'en dire, c'est qu'il accroît le potentiel destructeurs de la matière active (7). Mais dans quelles proportions ?

En attendant, le doute ne gagne pas Monsanto qui continue à clamer inlassablement que son Roundup est sans danger (8) ! Et ce message ne s'adresse pas à des professionnels, mais bien au simple particulier, à Monsieur-tout-le-monde qui continue à épandre le tueur sur son jardin ou devant chez lui, en toute insouciance. Comment ne pas s'émouvoir d'un tel scandale ?

Qui autorise quoi comment ?

Aujourd'hui, l'Europe ne s'occupe que de la matière active - c'est déjà bien compliqué comme cela, nous le verrons plus tard ! - et les gouvernements des différents pays de l'Union sont, quant à eux, responsables des formulations commerciales vendues sur leurs territoires. Ils renvoient donc systématiquement aux autorités européennes pour tout ce qui concerne la matière active. Ces gouvernements ont-ils toutefois vraiment les moyens, seraient-ils vraiment en mesure de découvrir ce que cache une grande multinationale qui se réfugie derrière le secret industriel, en ce qui concerne la nature exacte des formulations commerciales ? Il y a fort à parier que non.

L'Europe, dès lors, joue-t-elle vraiment franc jeu en refusant d'admettre que les innombrables formulations commerciales diffusées par Monsanto et consorts un peu partout dans l'Union ne sont pas de son ressort et qu'elle doit se borner à s'occuper de ce qui est commun à l'ensemble du marché, c'est-à-dire de la matière active ? Elle ne fait, en cela, qu'appliquer le principe de subsidiarité et il serait, en effet, très malheureux qu'elle reprenne aux Etats membres leurs prérogatives en matière de formulation. Le moins que l'on puisse dire néanmoins est que l'ensemble du système de contrôle existant en Europe apparaît de plus en plus clairement comme un jeu de dupes car, non seulement, le glyphosate doit appeler à la plus grande prudence, de par ses caractéristiques propres, mais surtout parce que les adjuvants qui lui sont à présent adjoints, dans un climat d'opacité absolument insupportable, sont de nature à les multiplier par cent, par mille... Ou pire encore, qui sait ? Et la multinationale américaine, vu le lourd passif qui est le sien, ne fera plus croire à personne qu'elle ignore les effets potentiellement catastrophiques des molécules - et des cocktails de molécules - qu'elle a engendrés dans le secret de ses laboratoires. Et ces effets s'avéreront plus délétères encore si principes actifs et adjuvants - ou les métabolites issues de leur décomposition - s'accumulent dans des plantes destinées à la consommation humaine ! Car là est bien, rappelons-le, le grand dessein de Monsanto : faire manger aux populations qui les acceptent des OGM abondamment aspergés de ces substances incontrôlées, et plus que jamais incontrôlables...

L'Europe et ses différents Etats membres doivent donc envisager lucidement cette réalité et affronter, avec une détermination sans failles, toutes les conséquences qu'elle engendre. Aujourd'hui, si la toxicité de la matière active - le glyphosate - continue à demander la plus grande vigilance, le Roundup - en tant que formulations commerciales multiples et changeantes dans le temps et selon les pays - échappe complètement à toute forme de contrôle. Aujourd'hui, le Roundup, c'est un peu comme le boudin blanc : personne ne sait exactement ce qu'il y a dedans ! Son efficacité et sa toxicité sont susceptibles d'évoluer d'année en année, et de pays en pays.

C'est un échec particulièrement cuisant pour ceux qui prétendent encore pouvoir l'autoriser ou le refuser ; c'est un échec cuisant pour nos institutions sanitaires européennes qui ont toujours, avec une candeur mal feinte, joué le jeu des multinationales de l'agro-industrie...

Faut-il vraiment s'étonner que la méfiance ne cesse de croître envers la «citadelle européenne» assiégée par les lobbies de tous ordres ? Car qu'a-t-elle vraiment fait pour s'en défendre, qu'a-t-elle vraiment mis en place pour ne pas être finalement - et, avec elle, les citoyens du continent tout entier - le «dindon de la farce» ? La légèreté avec laquelle pesticides et OGM sont autorisés et ré-autorisés dans l'Union ne peut malheureusement - et loin de toute interférence à caractère populiste - que faire croître ces inquiétudes et leur conférer toujours plus de légitimité... Plus de transparence et de démocratie, notamment sur la question du Roundup, est-ce vraiment trop demander à l'Europe ?

Notes :

- (1) Lire : www.infogm.org/5877-glyphosate-toxique-cancerigene-mais-potentiellement-autorisable
- (2) S. Richard, S. Moslemi, H. Sipahutar, N. Benachour, G.-E. Séralini, Differential Effects of Glyphosate and Roundup on Human Placental Cells and Aromatase, *Environ Health Perspectives*, Juin 2005; 113(6): 716-720.
- (3) N. Benachour, G.-E. Séralini, Glyphosate formulations Induce Apoptosis and Necrosis in Human Umbilical, Embryonic, and Placental Cells, *Chem. Res. Toxicol.*, 2009, 22 (1), pp 97-105
- (4) Voir : www.anses.fr/fr/system/files/BVS-mg-017-Crettaz.pdf
- (5) Voir : www.i-sis.org.uk/GTARWfr.php
- (6) Voir : Ho MW. Roundup kills grogs, *Science in Society* 26, 13, 2005. www.i-sis.org.uk
- (7) Voir : www.criigen.org/dossier/1132/display/La-toxicite-d-un-adjuvant-du-Roundup-le-POEA-de-masque-par-une-nouvelle-etude
- (8) Voir : www.roundup-jardin.com/pourquoi-roundup-est-il-sans-danger